

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL
(Division des services essentiels)

Région : Montréal
Dossier : 1249382-71-2110
Dossier accréditation : AQ-2001-8326
Montréal, le 5 novembre 2021

DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF : François Beaubien

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec - CSN
Partie demanderesse

c.

Héma-Québec
Partie défenderesse

DÉCISION

L'APERÇU

[1] Héma-Québec, une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés, est un service public tel que l'entend le *Code du travail*¹ à son article 111.0.16, paragraphe 7°. Lorsqu'il est d'avis qu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, le Tribunal peut, de son propre chef, ordonner à un employeur et une association accréditée de maintenir des services essentiels en cas de grève².

¹ RLRQ, c. C-27.

² *Id.*, art. 111.0.17.

[2] Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité.

[3] Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec-CSN représente :

Tous les salariés au sens du Code du travail faisant partie des activités reliées au recrutement des donneurs de sang et du service de la transfusion sanguine, à l'exception des infirmières, des techniciennes en laboratoires, les organisateurs de collectes, des employés de la section et « de la division », de la secrétaire de direction, de l'officier du transport, des préposés à l'inscription des donneurs de sang surnuméraires non réguliers et/ou occasionnels et de ceux exclus par la loi.

[4] La convention collective est expirée depuis le 31 mars 2019.

[5] Le 27 octobre 2021, le Tribunal reçoit un avis de grève du syndicat indiquant son intention de recourir à une grève à durée déterminée de deux jours, débutant le 8 novembre 2021, à 00 h 01 et se terminant le 9 novembre 2021, à 23 h 59. Une liste des services essentiels que le syndicat propose de maintenir durant la grève est jointe à l'avis.

[6] Conformément à l'article 111.0.18 du Code, les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir en cas de grève. À l'issue d'une séance de conciliation tenue par le Tribunal, une entente partielle est conclue le 1^{er} novembre 2021.

[7] Demeure un litige concernant certaines tâches que les salariés n'entendent pas assumer durant la grève. Héma-Québec s'oppose à la proposition du syndicat concernant les tâches suivantes :

Service : Collectes mobiles

Les Chauffeurs

Le démontage complet et le transbordement du véhicule en fin de collecte

Ramasser et rapporter les boîtes vides à Héma-Québec

Les Assistants techniques de collecte

Service : Globule (centres des donneurs de sang)

Les Chauffeurs

Ramasser et rapporter les boîtes vides à Héma-Québec

Service : Transport (incluant tournée hôpitaux) et Appellation : service logistique

Les Chauffeurs

Ramasser et rapporter les boîtes vides à Héma-Québec

La liste des services essentiels est composée de tous les salariés couverts par l'accréditation, à l'exception des titres d'emploi suivants, dont la prestation de travail est non essentielle au sens de l'article 111.10 du Code du travail. Ces salariés peuvent exercer leur droit de grève sans que la santé ou la sécurité du public soit compromise.

a) Agent centre d'appel (à l'exception des HLA);

[8] Toutefois, lors de l'audience du 3 novembre 2021, les parties en viennent à une entente concernant le démontage et le transbordement. Les chauffeurs feront le démontage complet et le transbordement du véhicule en fin de collecte, incluant les boîtes vides n'ayant pas servi. Après que les assistants techniques de collecte se seront assurés que les données sont sécurisées et que l'équipement est prêt à être récupéré, les chauffeurs feront le démontage des lits de prélèvement ainsi que de l'équipement utilisé. En fin de journée, les chauffeurs devront avoir récupéré tout l'équipement et l'avoir transbordé dans les camions afin de laisser le local de l'organisme hôte de la collecte dans l'état où il se trouvait avant leur arrivée.

[9] Demeure en litige le refus par les chauffeurs de ramasser et rapporter à Héma-Québec les boîtes vides laissées dans les centres hospitaliers et la non-inclusion de l'agent centre d'appel (à l'exception des HLA) à la liste des services essentiels à maintenir.

[10] Selon l'article 111.0.19 du Code, le Tribunal doit maintenant évaluer la suffisance des services proposés par le syndicat.

PROFIL D'HÉMA-QUÉBEC

[11] Héma-Québec organise à la grandeur du Québec des collectes de sang. Elle offre de plus une expertise reconnue ainsi que des services spécialisés en immuno-hématologie. Elle compte un établissement à Montréal et un à Québec. Il y a également six centres des donneurs de sang Globule : quatre à Montréal et deux à Québec.

[12] Elle est aussi responsable de la banque publique de sang de cordon et de la gestion du registre des donneurs de cellules souches pour le Québec. De plus, elle a mis sur pied une banque publique de lait maternel au Québec. Ainsi, depuis le 30 avril 2014, elle fournit aux centres hospitaliers offrant des soins en néonatalogie du lait maternel destiné aux grands prématurés de 32 semaines et moins ne pouvant pas être allaités par leur mère.

[13] Annuellement, elle tient quelque 1 182 collectes de sang et reçoit près de 196 000 donneurs de sang, de cellules souches, de lait maternel et de tissus humains. Elle compte sur plusieurs partenaires bénévoles et livre chaque année plus de 805 000 produits biologiques d'origine humaine aux hôpitaux du Québec pour subvenir aux besoins des malades.

[14] En plus de 5 médecins, Héma-Québec emploie 1 543 personnes, soit 750 professionnels et 793 salariés syndiqués représentés par trois syndicats à Québec et cinq à Montréal.

[15] L'unité de négociation représentée par le syndicat compte 142 salariés :

- 18 agents au centre d'appels – recrutement des donneurs de sang, aphérèse, dont 6 à temps partiel régulier et 7 en disponibilité;
- 1 agent de coordination des bénévoles;
- 56 assistants techniques de collectes, dont 15 à temps partiel régulier et 8 en disponibilité;
- 30 assistants techniques de laboratoire, dont 15 à temps partiel régulier et 1 en disponibilité;
- 4 auxiliaires de laboratoire;
- 23 chauffeurs;
- 1 commis intermédiaire à temps partiel régulier;
- 2 secrétaires;
- 1 ouvrier de maintenance;
- 4 préposés à l'inscription, dont 1 à temps partiel régulier;
- 2 préposés au magasin.

[16] Ces salariés effectuent l'ensemble des activités de traitement, de conditionnement, d'identification, d'emballage et préparation pour la livraison des produits sanguins. Ils doivent effectuer les travaux de transformation et de conditionnement des produits sanguins à l'intérieur de délais très serrés, de 24 à 72 heures après la collecte du don, à défaut de quoi le produit ne peut plus être utilisé et devra être détruit. Deux auxiliaires de laboratoire reçoivent les spécimens de patients provenant de tous les hôpitaux et la marchandise critique, en plus d'assurer l'entretien quotidien des équipements.

[17] Il est important de souligner que l'inventaire minimum des produits sanguins à maintenir afin d'assurer un approvisionnement constant à la population est de 8,3 jours. Il est également nécessaire de spécifier que certains des produits critiques distribués par Héma-Québec, comme les plaquettes, ont une durée de vie d'à peine 7 jours incluant la période d'analyse et de libération des produits. Cette situation fait en sorte que toute interruption des activités, même pour une période aussi courte que 48 heures, peut devenir critique pour la suite des traitements de certains patients et leur survie.

[18] Il est aussi utile de rappeler qu'à certaines périodes de l'année comme en été, lors de la période des fêtes et de longs congés, Héma-Québec doit effectuer une gestion très serrée de ses stocks et faire des appels spéciaux à la population afin de les inciter à donner du sang.

[19] Enfin, l'ensemble des activités effectuées par ces salariés est déterminant pour la vie des patients des hôpitaux qui dépendent des produits distribués par Héma-Québec qui est le fournisseur exclusif sur l'ensemble du territoire québécois.

L'ANALYSE ET LE DISPOSITIF

[20] Le Tribunal rappelle que lorsqu'il évalue la suffisance d'une liste ou d'une entente dans un service public, il le fait en fonction des seuls critères que lui impose le Code, soit la santé ou la sécurité publique.

[21] Après avoir analysé la liste contenue dans l'entente partielle et si le syndicat accepte les recommandations qui suivent, le Tribunal juge que les services essentiels proposés seront suffisants pour que la santé ou la sécurité publique ne soit pas mise en danger.

LE REFUS DE RÉCUPÉRER LES BOÎTES VIDES LAISSÉES DANS LES CENTRES HOSPITALIERS

[22] Héma-Québec distribue tous les jours des produits sanguins aux hôpitaux. Ses chauffeurs font les livraisons pour ceux de la région de Québec et une entreprise privée le fait pour les hôpitaux en régions éloignées.

[23] Héma-Québec utilise des boîtes spéciales isolées et, selon la température que l'on souhaite maintenir³, des contenants remplis d'un liquide réfrigérant (plaques) y sont insérées, permettant ainsi pour la durée du trajet de garder les produits sanguins à la bonne température. Une boîte peut contenir entre deux et six plaques.

[24] Avant d'être utilisées, les plaques doivent être « conditionnées ». Elles vont séjourner dans un local spécial le temps nécessaire pour atteindre la température voulue. Sur le site de Montréal, l'opération de conditionnement dure 36 heures. À Québec, qui ne dispose pas des mêmes équipements, elle dure 44 heures.

[25] Habituellement, lorsqu'un chauffeur fait une livraison de produits dans un hôpital, il récupère les boîtes vides de la livraison précédente et les plaques qu'elles contiennent pour les ramener chez Héma-Québec. Les boîtes sont réutilisées et les plaques sont conditionnées à nouveau. Il n'y a pas de récupération de boîtes dans les hôpitaux la fin de semaine. Le transporteur privé opère de la même façon.

[26] Héma-Québec affirme que si le ramassage des boîtes, et surtout des plaques, ne se fait pas pendant la grève de deux jours, elle sera rapidement en déficit, car les plaques non récupérées les lundi et mardi ne le seront que le mercredi 10 novembre et

³ Selon le produit sanguin livré (poches de sang, tubes, plaquettes, etc.) la température peut varier de 2° à 6° (température d'un réfrigérateur) jusqu'à 22° (température ambiante).

ne pourront être conditionnées à temps pour assurer les livraisons du restant de la semaine.

[27] Louis-Philippe Gagné, le directeur planification et logistique des produits biologiques, explique que le matin du lundi 8 novembre, en tenant compte des plaques récupérées la semaine dernière par les chauffeurs et de celles en stock, il aura en sa possession 768 plaques conditionnées à l'établissement de Québec. Pour la distribution des produits sanguins du lundi aux hôpitaux, il a besoin de 256 plaques, soit le tiers de sa réserve de plaques conditionnées. Pour la livraison du mardi 9 novembre, il utilise encore 256 plaques.

[28] Le mercredi, les chauffeurs reprenant le travail en ramèneront 1 024, qui ne seront toutefois pas utilisables avant 44 heures, conditionnement oblige. Le besoin de plaques du mercredi est toujours de 256, ce qui réduit à zéro son stock de plaques conditionnées pour les livraisons futures.

[29] Pour le jeudi 11 novembre, seulement 65 plaques auront pu être conditionnées à temps, soit celles ramenées le lundi par le service de livraison privé. Il en manque donc 191, ce qui empêchera de réaliser un certain nombre de livraisons de produits sanguins aux hôpitaux.

[30] Monsieur Gagné conclut donc que le refus des chauffeurs de rapporter les boîtes et les plaques qu'elles contiennent pendant la grève causera un bris de service dans la livraison des produits sanguins aux hôpitaux, les forçant à annuler des chirurgies souvent importantes ou urgentes.

[31] Le syndicat n'a pas administré de preuve sur la situation des plaques à Québec.

[32] Le Tribunal constate que monsieur Gagné présente une estimation précise de l'effet qu'aurait l'absence de récupération des plaques par les chauffeurs durant la grève. La démonstration est patente. La livraison de produits sanguins aux hôpitaux est un service essentiel qui doit être maintenu, la santé ou la sécurité du public étant directement en jeu.

[33] Par conséquent, le Tribunal recommande, pour l'activité de transport, incluant la tournée des hôpitaux, que durant la grève, les chauffeurs continuent de ramasser et rapporter les boîtes vides à Héma-Québec.

LE MAINTIEN OU NON EN POSTE DE L'AGENT CENTRE D'APPEL (À L'EXCEPTION DES HLA) DURANT LA GRÈVE

[34] L'agent centre d'appel (à l'exception des HLA⁴) contacte par téléphone les donneurs pour l'ensemble des activités des différents programmes reliés à l'aphérèse et au don de sang. Il procède à la mise à jour des informations sur les donneurs via les programmes informatisés du service.

[35] Pour les deux journées de grève, dix-sept agents sont affectés au centre d'appel de Québec, dix de jour, dont un est formé pour s'occuper des dons de plaquettes⁵. Sept travaillent le soir, incluant encore là, un formé pour les dons de plaquettes.

[36] Il est prévu que tous les appels du centre de Québec soient pris en charge par le centre de Montréal. Lors des deux jours de grève, ce dernier avait prévu assigner onze agents de jour, dont deux formés pour les dons de plaquettes. Neuf agents travailleront de soir, dont trois formés pour les plaquettes.

[37] Héma-Québec accepte que tout ce qui concerne les dons de sang total soit pris en charge par le centre de Montréal. Toutefois, il n'en va pas de même pour l'agent formé aux plaquettes.

[38] La conservation des plaquettes ne peut dépasser sept jours une fois recueillies. Cela inclut deux jours d'analyse. Ce qui laisse cinq jours pour effectuer leur distribution aux hôpitaux. Les plaquettes sont nécessaires pour des opérations où il y a un risque de saignement important.

[39] Comme leur durée de vie est très courte, le stock de plaquettes doit constamment être renouvelé, et ce, à très brève échéance. Les donneurs sont habituellement des « *clients réguliers* » d'Héma-Québec et même que certains s'y présentent à intervalle fixe, en respectant toutefois un délai minimal entre deux dons.

[40] L'opération consistant à faire un don de plaquette dure environ deux heures. Les rendez-vous sont donc planifiés suffisamment à l'avance. Une application pour le cellulaire permet aux donneurs de prendre leur rendez-vous. Il est aussi possible de le faire via le site internet d'Héma-Québec. Une autre option est d'appeler directement Héma-Québec par téléphone, auquel cas le donneur sera mis en contact avec l'agent formé aux plaquettes.

[41] Toutefois, advenant qu'un rendez-vous soit annulé à la dernière minute, il est nécessaire, pour maintenir le rythme des dons, de combler le vide que cette annulation

⁴ Antigène leucocytaire humain, de l'anglais « Human Leukocyte Antigen ».

⁵ Une des composantes du sang avec le plasma et les globules rouges.

laisse. C'est alors que l'agent aux plaquettes entre en jeu en effectuant des recherches sur les bases de données ou les listes pour tenter de trouver un donneur de remplacement.

[42] Éric Chamberland, le directeur expérience clientèle, affirme que le centre de Montréal devant déjà prendre les appels généraux de celui de Québec, il ne sera pas en mesure de traiter en plus ceux concernant les dons de plaquettes.

[43] Cette simple affirmation ne convainc pas le Tribunal. Le centre de Montréal dispose de deux agents dédiés aux plaquettes de jour et trois le soir. Ceux-ci, comme ceux de Québec, prennent aussi des appels généraux. Le Tribunal croit que le centre de Montréal sera en mesure d'assumer le travail de recherche de donneurs afin de pallier les effets de l'annulation d'un rendez-vous.

[44] Si toutefois leur nombre de rendez-vous à remplacer dépassait la capacité du centre de Montréal, qu'il y avait une urgence de combler une plage de rendez-vous et qui, si elle ne l'était pas, cela mettrait en danger la santé ou la sécurité publique, Héma-Québec pourra faire appel à la clause d'urgence prévue au point 11 de la liste.

LES AUTRES TÂCHES QUI NE SERONT PAS ACCOMPLIES PAR LES SALARIÉS ET POUR LESQUELLES LES PARTIES S'ENTENDENT

[45] Au point 3 de la liste, sont énumérés les titres d'emploi dont l'ensemble des tâches est jugé non essentiel : ouvrier de maintenance, secrétaire, agent de coordination des bénévoles et commis intermédiaires.

[46] Au point 4, ce sont les tâches qui continueront d'être accomplies durant la grève par le préposé au magasin.

[47] L'annexe A énumère les tâches qui ne seront pas accomplies par les autres salariés.

[48] Sans les reprendre une par une, il s'agit pour les assistants techniques de laboratoire de l'archivage et du classement, certaines opérations de contrôle de la qualité, l'inventaire et le remplissage du matériel d'entretien, compléter les rapports d'entretien, la mise en boîte des rejets à jeter, le remplissage des vitrines des culots et des plasmas congelés, etc.

[49] Les chauffeurs ne remettront pas la fiche journalière et le document de ronde de sécurité, la livraison du matériel médical sauf pour le matériel ayant un impact sur la santé ou la sécurité publique, mettre l'essence dans le véhicule sauf si le voyant indique un bas niveau, transmettre le courrier interne, etc.

[50] Pour les assistants techniques de collecte, toute tâche de coordonnateur de collecte, l'inventaire pour les commandes quotidiennes ou la commande d'inventaire des stocks.

[51] Dans tous les services, les tâches de chef d'équipe ne seront pas accomplies.

[52] Rappelons qu'il s'agit d'une grève d'une durée relativement courte et que dans d'autres circonstances, les services essentiels à maintenir pourraient être différents.

[53] Le syndicat s'engage à prendre les moyens afin de maintenir le libre accès à l'établissement et aux centres des donneurs de sang Globule ainsi que les différents sites des collectes mobiles.

[54] Advenant une situation exceptionnelle et urgente mettant en cause la santé ou la sécurité publique et non prévue à l'entente, le syndicat s'engage à fournir le personnel nécessaire pour faire face à cette situation.

[55] Le Tribunal comprend aussi que dans l'éventualité où les parties éprouvent des difficultés quant à l'application ou l'interprétation de l'entente, elles communiqueront sans délai avec son Service de conciliation qui pourra leur offrir l'aide nécessaire et au besoin, en saisir le Tribunal.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL :

DÉCLARE qu'**Héma-Québec** est un service public au sens du *Code du travail*;

ORDONNE à **Héma-Québec** et au **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec - CSN** de maintenir des services essentiels et de se conformer aux exigences des articles 111.0.18 et 111.0.23 du *Code du travail* en cas de grève;

RECOMMANDE au **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec - CSN** de modifier la liste contenue dans l'entente partielle des services essentiels à maintenir conformément aux recommandations de la présente décision;

DÉCLARE que, si le **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec Québec - CSN** informe le Tribunal, par courriel, **d'ici samedi le 6 novembre 2021 à 18 h**, qu'il accepte de modifier la liste contenue dans l'entente partielle des services essentiels à maintenir, conformément aux recommandations et précisions du Tribunal, la liste telle que modifiée selon ses recommandations et

précisions sera alors suffisante pour que la santé ou la sécurité publique ne soit pas mise en danger lors de la grève devant débiter à 00 h 01 le lundi 8 novembre 2021 et se terminer le mardi, 9 novembre 2021, à 23 h 59;

DÉCLARE

que, si le **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Québec - CSN** accepte de modifier la liste contenue dans l'entente partielle des services essentiels à maintenir, conformément aux recommandations et précisions du Tribunal, les services essentiels à fournir durant la grève sont ceux énumérés à la liste annexée à la présente décision, telle que modifiée selon les recommandations du Tribunal pour en faire partie intégrante incluant les précisions apportées par le Tribunal dans la présente décision;

RAPPELLE

aux parties qu'advenant des difficultés dans la mise en application des services essentiels, elles doivent en discuter ensemble afin de trouver une solution. À défaut, elles doivent en saisir le Tribunal dans les plus brefs délais.

François Beaubien

M^e Catherine Sauvé
LAROUCHE MARTIN
Pour la partie demanderesse

M^e Bruno Lepage
BEAUVAIS TRUCHON AVOCATS
Pour la partie défenderesse

Date de la mise en délibéré : 3 novembre 2021

FB/ga

ENTENTE PARTIELLE SUR LES SERVICES ESSENTIELS

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE HÉMA-QUÉBEC QUÉBEC – CSN

AQ-2001-8326

155, boulevard Charest Est, bureau 250
Québec, QcC
G1K 3G6

(ci-après désigné « le Syndicat »)

et

HÉMA-QUÉBEC

4045, boulevard Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec)
H4R 2W7

(ci-après désigné « l'Employeur »)

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret qui déclare que Héma-Québec est un service essentiel;
- ATTENDU QUE l'Employeur a été identifié comme étant une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang, de ses dérivés ou tissus humains destinés à la transplantation, qui doit maintenir les services essentiels en cas de grève;
- ATTENDU QUE Le Syndicat a fait parvenir un avis de grève de (2) journée(s) qui seront exercées du 8 novembre 2021 00h01 au 9 novembre 2021 23h59.

Liste des services essentiels

1. Conformément aux dispositions du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27, la présente constitue une entente sur les services essentiels à être maintenue lors de l'exercice du droit de grève par le Syndicat, à la condition qu'elle soit signée par les deux parties.
2. Pendant la grève du Syndicat, débutant le 8 novembre 2021 à 00 h 01 et se terminant le 9 novembre à 23 h 59, celui-ci s'engage à maintenir les prestations régulières de travail selon l'entente sur les services essentiels prévu ici-bas et à la liste des services essentiels prévus aux présentes.

3. La liste des services essentiels est composée de tous les salariés couverts par l'accréditation, à l'exception des titres d'emploi suivants, dont la prestation de travail est non essentielle au sens de l'article 111.10 du *Code du travail*. Ces salariés peuvent exercer leur droit de grève sans que la santé ou la sécurité du public soit compromise.
 - a) Ouvrier de maintenance;
 - b) Secrétaire;
 - c) Coordination des bénévoles
 - d) Commis intermédiaire;
4. Cependant, pour le titre d'emploi énumérés ci-bas, les salariés peuvent exercer leur droit de grève, à l'exception de certaines tâches qui seront effectuées de la façon suivante :
 - a) Préposé magasin;
 1. Réception du matériel, vérification de la documentation et saisies dans le système informatique
 2. Positionner selon la stratégie de placement dédié, uniquement pour le matériel critique et autorisé
 3. Réapprovisionnement dans les points de chute
5. Tous les autres salariés, couverts par l'accréditation, donneront leurs prestations régulières de travail selon leur journée normale de travail, à l'exception des tâches prévues à l'annexe A.
6. Les parties conviennent que les tâches prévues à l'annexe A ne seront pas effectuées par les salariés, et ce, pour la durée de la grève.
7. Pendant toute la durée de la grève, les absences et les quarts non comblés seront remplacés par le Syndicat selon les modalités de la convention collective. L'Employeur s'engage à fournir tous les outils nécessaires pour effectuer ces tâches.
8. Le Syndicat déterminera le moment du début et de la fin du temps de la grève en fonction des opérations et des périodes de repas et de pauses.
9. Les parties conviennent que pour le temps de la grève, l'Employeur désigne monsieur Jacques Bernier. Le Syndicat, quant à lui, désigne Christian Vaillancourt, lequel reçoit une libération syndicale par jour de grève afin de traiter toutes questions concernant le déroulement des activités les 8 et 9 novembre 2021.
10. Le Syndicat s'engage à prendre les moyens afin de maintenir le libre accès aux établissements de Montréal (4045, boul. de la Côte-Vertu, Montréal (Québec) H4R 2W7), Brossard (7, Place du Commerce, local 110, Brossard (Québec) J4W 3K3), Québec (1070, avenue des Sciences-de-la-Vie, Québec (Québec) G1V 5C3), aux Globules centres des donneurs de sang ainsi que les différents sites des collectes mobiles.

11. Advenant une situation exceptionnelle ou urgente mettant en cause la santé et la sécurité du public, le Syndicat s'engage à fournir le personnel nécessaire pour faire face à cette situation parmi les salariés.

En foi de quoi, les parties ont signé, à Montréal ce _____ 2021.

HÉMA-QUÉBEC

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS DE HÉMA-QUÉBEC
QUÉBEC – CSN (AQ-2001-8326)**

TÂCHES RETIRÉES - Annexe A (STTHQ-QC - AQ-2001-8326)	
Service : Préparation des produits sanguins	
Les assistants techniques de laboratoire responsables - Préparation Composants Sanguins (PCS) — Jour (Chef d'équipe)	
L'archivage et le classement de tous les dossiers et documents	
La planification et la révision des produits destinés au contrôle qualité	
Le contrôle qualité et la gestion des culots qui ne sont jamais transfusés	
L'inventaire et le remplissage du matériel d'entretien	
Compléter les rapports d'entretien	
Faire le menu pour le contrôle qualité (CQ)	
Faire la répartition des tâches	
Cesse de tenir à jour le registre de gestion des cryo-précipité. (formulaire : ENR-0538)	
Les assistants techniques de laboratoire - Préparation Composants Sanguins (PCS) — Jour	
L'archivage et le classement de tous les dossiers et documents	
La planification et la révision des produits destinés au contrôle qualité	
Le contrôle qualité et la gestion des culots qui ne sont jamais transfusés	
L'inventaire et le remplissage du matériel d'entretien	
Faire le menu pour le contrôle qualité (CQ)	
Traiter les rapports de non-conformité. (en excluant la déclaration, la sécurisation des produits, ou tâches nécessitant une action immédiate)	
Préparer les formulaires CQ dédié	
L'expédition des appareils défectueux	
Les assistants techniques de laboratoire - Préparation Composants Sanguins (PCS) — soir	
L'archivage et le classement de tous les dossiers et documents	
La planification et la révision des produits destinés au contrôle qualité	
Le contrôle qualité et la gestion des culots qui ne sont jamais transfusés	
L'inventaire et le remplissage du matériel d'entretien	
Traiter les rapports de non-conformité. (en excluant la déclaration, la sécurisation des produits, ou tâches nécessitant une action immédiate)	
Préparer les formulaires CQ dédiés	
L'expédition des appareils défectueux	
Les assistants techniques de laboratoire - Préparation Composants Sanguins (PCS) — nuit	

L'archivage et le classement de tous les dossiers et documents
La planification et la révision des produits destinés au contrôle qualité
Le contrôle qualité et la gestion des culots qui ne sont jamais transfusés
L'inventaire et le remplissage du matériel d'entretien
Traiter les rapports de non-conformité. (en excluant la déclaration, la sécurisation des produits, ou tâches nécessitant une action immédiate)
Préparer les formulaires CQ dédiés
L'expédition des appareils défectueux
Les assistants techniques de laboratoire - Vérification des documents de production (doc pro)
La mise en boîte des rejets à jeter
Faire une photocopie des bons d'envoi
Créer un dossier pour la journée de vérifié
Service : Expédition
Les assistants techniques de laboratoire - Expédition EXP — Jour
Le remplissage des vitrines des culots
Le remplissage des vitrines des plasmas congelés
L'inventaire hebdomadaire des bouteilles de lait maternel disponibles à l'envoi vers les hôpitaux
Transfert des produits labiles vers Héma-Québec Montréal, excluant les produits plaquettaires et es produits rares
L'inventaire hebdomadaire des produits stables entreposés à l'entrepôt
La préparation et la réception des boîtes pour le transport des bouteilles de lait maternel entre les donneuses et H-Q
Les assistants techniques de laboratoire - Expédition (EXP) de nuit
L'inventaire journalier des produits stables
Les retraits des produits sanguins et d'en disposer (par contre les produits non conformes seront sécurisés et les suivis pour patient culture bactérienne seront envoyés au contrôle qualité. (quarantaine, contrôle qualité, jeter)
Jeter les produits (par contre, les produits seront sécurisés)
Les assistants techniques de laboratoire - Expédition (EXP) de soir
Les retraits des produits sanguins et d'en disposer (par contre les produits non conformes seront sécurisés et les suivis pour patient culture bactérienne seront envoyés au contrôle qualité. (quarantaine, contrôle qualité, jeter)
L'envoi de produits sanguins vers Contrôle Qualité de Québec, dédiés, rejetés et périmés. Par contre les nagelles et produits nécessitant des analyses complémentaires (5058) au contrôle qualité.
Transfert des produits labiles vers Héma-Québec Montréal, excluant les produits plaquettaires et es produits rares
Le remplissage des vitrines des culots dans les frigos
Faire le suivi des envois de tissus humains de la journée précédente
Les techniques auxiliaires
Réception de la marchandise interne et externe (sauf la marchandise critique, incluant les tubes qui seront sécurisés au bon endroit)
Entretien hebdomadaire et mensuel des différents appareils
Service : Collectes mobiles
Les Chauffeurs

Remettre à l'employeur la fiche journalière et le document de ronde de sécurité, une fois complétée
Toutes tâches de coordonnateur de collecte
Faire inscription des donneurs avec prise d'hémoglobine
Les assistants techniques de collecte
Toutes tâches de coordonnateur de collecte
Service : Globule (centres des donneurs de sang)
Les Chauffeurs
des lieux
Mettre de l'essence dans le véhicule de transport, à l'exception du moment où le voyant de basse réserve s'allume
Rapporter les déchets (bio risques)
Transmettre le courrier interne
Remettre à l'employeur la fiche journalière et le document de ronde de sécurité, une fois complétés
Faire les chargements et le déchargement des produits non sanguins et non biologiques entre Québec et Montréal (tous les produits sanguins et biologiques et échantillons d'analyse comprenant, les produits sanguins, les tissus humains, les tubes d'analyse, les réactifs antisérums et les échantillons patients seront maintenus.)
Toutes tâches de coordonnateur de collecte
Les assistants techniques de collecte
L'inventaire pour les commandes quotidiennes, à l'exception de tout matériel dont le manquement aurait un impact sur les prélèvements et sur la santé et sécurité du personnel et des donneurs et des lieux
La commande d'inventaire des stocks, à l'exception de tout matériel dont le manquement aurait un impact sur les prélèvements et sur la santé et sécurité
Toutes tâches de coordonnateur de collecte
Service : Plasma-Vie
Les Chauffeurs
Transmettre le courrier interne
Service : Transport (incluant tournée des hôpitaux) et Appellation : service logistique
Les Chauffeurs
Mettre de l'essence dans le véhicule de transport, à l'exception du moment où le voyant de basse réserve s'allume
Remettre à l'employeur la fiche journalière et le document de ronde de sécurité, une fois complétés
Dans tous les services
Cesser de faire toutes tâches de coordination par le chef d'équipe